

**AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET EN CHARGE DE LA
CONCEPTION, L'ÉLABORATION ET LA MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE D'UN PLAN DE
CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ AU FGDR-UMOA**

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'UMOA (FGDR-UMOA) est une institution communautaire, à caractère économique et financier, jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il a pour mission principale d'assurer la garantie des dépôts des clients des établissements de crédit et des institutions de microfinance.

Dans le cadre de la gouvernance des risques du Fonds, des attentes formulées par les principes fondamentaux de l'Association Internationale des Assureurs-Dépôts (IADI) et des normes ISO 22301, en matière de Système de Management de la Continuité d'Activité (SMCA), la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) robuste, structuré et régulièrement testé constitue une exigence à la fois stratégique, réglementaire et opérationnelle pour le FGDR-UMOA.

Dans ce contexte, la Direction du Fonds recrute un cabinet chargé de la conception, l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle d'un plan de continuité d'activité.

Les cabinets intéressés sont priés de consulter les termes de référence en pièce jointe et de soumettre leurs offres.

Pour toutes autres informations, contacter le Secrétariat du FGDR-UMOA au 33 889 46 38.

Les offres devront être déposées, sous plis fermés, contre décharge, au FGDR-UMOA sis à la Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal, Boulevard du Général de Gaulle x Triangle Sud, ou par email sécurisé à l'adresse fgd@fgd-umoa.org, au plus tard **le mercredi 28 octobre 2026 à 16H00**, délai de rigueur, et revêtir sur l'enveloppe extérieure, ou en objet de l'email, la mention :

**« OFFRE POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET EN CHARGE DE LA CONCEPTION,
L'ÉLABORATION ET LA MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE D'UN PLAN DE
CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ AU FGDR-UMOA »**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

PJ : Termes de référence

Le Directeur



Patricia ANOMA



TERMES DE RÉFÉRENCE
SÉLECTION D'UN CABINET POUR LA CONCEPTION,
L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE
OPÉRATIONNELLE D'UN PLAN DE CONTINUITÉ
D'ACTIVITÉ

	Termes de Référence - Élaboration du Plan de Continuité d'Activité	Date	Octobre 2026
		Page 1 / 17	

Sommaire

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	2
1.1. Présentation du FGDR-UMOA.....	2
1.2. Nécessité Stratégique d'un Plan de Continuité d'Activité.....	2
1.3. Cadre Réglementaire et Normatif de Référence.....	2
1.4. Positionnement du PCA au Regard du Principe 4 de l'IADI.....	3
2. OBJECTIFS DE LA MISSION.....	4
2.1. Objectif Général.....	4
2.2. Objectifs Spécifiques.....	4
3. PORTÉE DE LA MISSION / CHAMP D'APPLICATION.....	5
3.1. Processus et Fonctions Concernés.....	5
3.2. Sites et Infrastructures Concernés.....	6
3.3. Collaborateurs et Parties Prenantes Concernés.....	6
3.4. Exclusions du Périmètre.....	6
4. RÉSULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES.....	7
4.1. Livrables de la Phase de Diagnostic et d'Analyse.....	7
4.2. Livrables de la Phase de Conception.....	7
4.3. Tableau de Correspondance avec le Principe 4 des Core Principles de l'IADI.....	8
4.4. Livrables de la Phase de Déploiement et de Validation.....	8
4.5. Livrable de Clôture.....	9
5. MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE PAR LE CABINET.....	9
6. CALENDRIER ET DURÉE DE LA MISSION.....	9
7. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU CABINET.....	9
7.1. Compétences et Expertises Requises.....	9
7.2. Références et Expériences Similaires Exigées.....	10
7.3. Qualifications de l'Équipe Proposée.....	10
7.4. Capacités Organisationnelles.....	10
8. MODALITÉS DE SOUMISSION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES.....	10
8.1. Composition du Dossier de Soumission.....	10
8.2. Procédure d'Évaluation.....	11
8.3. Grille Indicative de Notation Technique.....	12
8.4. Evaluation des offres financières.....	12
8.5. Notation totale.....	12
8.6. Date et lieu de dépôt des propositions.....	13
9. DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES.....	13
10. ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	13
10.1. Notification.....	13
10.2. Modalités de paiement.....	14
11. DOCUMENTS À FOURNIR.....	14
12. CONFIDENTIALITÉ.....	15
13. RÉGIME FISCAL.....	15
14. LITIGES ET CONTESTATIONS.....	16
15. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	16
ANNEXE : Formulaire de soumission.....	17

	Termes de Référence - Élaboration du Plan de Continuité d'Activité	Date	Octobre 2026
		Page 2 / 17	

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Présentation du FGDR-UMOA

1. Le FGDR-UMOA est une institution communautaire à caractère économique et financier, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il a été créé en 2014 par Décision n°088-03-2014 du 21 mars 2014 du Gouverneur de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans le but d'assurer la garantie des dépôts des clients des établissements de crédit et des systèmes financiers décentralisés agréés de l'UMOA. Il a pour mission principale d'indemniser les déposants en cas d'indisponibilité de leurs avoirs, dans la limite d'un plafond défini par le Conseil des Ministres de l'UMOA ; de financer les actions de Résolution à la demande du Collège de résolution de la Commission bancaire ; et d'assurer la conduite d'actions, notamment en partenariat avec d'autres acteurs concernés, en faveur de la promotion de la culture financière dans les États membres de l'UMOA.
2. À ce titre, le FGDR-UMOA occupe une position stratégique au sein du Filet de Sécurité Financière de l'UMOA (FSF), aux côtés de la BCEAO, de la Commission Bancaire de l'UMOA et des Ministères des Finances des États membres de l'UMOA. Il est appelé à intervenir dans des délais extrêmement courts et dans des contextes de forte pression opérationnelle, notamment lors de la mise en œuvre de mesures de résolution bancaire, et le déclenchement de mécanismes d'indemnisation des déposants.

1.2. Nécessité Stratégique d'un Plan de Continuité d'Activité

3. Compte tenu de la nature critique de ses missions et de son positionnement au cœur du FSF de l'UMOA, le FGDR-UMOA ne saurait tolérer une quelconque interruption non maîtrisée de ses activités essentielles. Toute défaillance opérationnelle, qu'elle résulte d'un sinistre physique, d'une cyberattaque, d'une pandémie, d'une indisponibilité de ses systèmes d'information, d'une rupture de ses processus critiques ou de tout autre événement perturbateur, serait susceptible de compromettre gravement sa capacité à honorer ses engagements envers les déposants et ses adhérents, et pourrait, par extension, affecter la confiance du public envers l'ensemble du FSF de l'Union.
4. Dans ce contexte, la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) robuste, structuré et régulièrement testé constitue une exigence à la fois stratégique, réglementaire et opérationnelle. Elle s'inscrit dans le cadre plus large de la gouvernance des risques du Fonds et répond aux attentes formulées par les principes fondamentaux de l'Association Internationale des Assureurs-Dépôts (IADI) et les normes ISO 22301, en matière de Système de Management de la Continuité d'Activité (SMCA).

1.3. Cadre Réglementaire et Normatif de Référence

5. La présente mission s'inscrit dans le respect des référentiels et textes suivants, qui constitueront le socle normatif et réglementaire de l'élaboration du Plan de Continuité d'Activité :
 - la norme internationale ISO 22301, relative aux systèmes de management de la continuité d'activité, dans sa version en vigueur ;

	Termes de Référence - Élaboration du Plan de Continuité d'Activité	Date	Octobre 2026
		Page 3 / 17	

- les dispositions du dispositif prudentiel de la BCEAO relatives à la gestion des risques opérationnels et à la résilience des établissements assujettis ;
 - les Statuts, le règlement intérieur et les textes constitutifs du FGDR-UMOA ;
 - les meilleures pratiques internationales en matière de gestion de crise, de résilience opérationnelle et de plan de reprise informatique (Disaster Recovery Plan), telles que promues par les organismes de référence du secteur (Business Continuity Institute, Disaster Recovery Institute International, ISO/TC 292) ;
 - les *Core Principles for Effective Deposit Insurance Systems* de l'Association Internationale des Assurances-Dépôts (IADI), dans leur version approuvée par le Conseil Exécutif de l'IADI le 9 septembre 2025, et en particulier le Principe fondamental n°4 relatif au « Business Continuity Management », qui exige du système d'assurance-dépôts la mise en place d'un dispositif efficace de gestion de la continuité d'activité lui permettant de résister, de s'adapter et de se relever de perturbations opérationnelles graves, assorti de plans de continuité, de revues et de tests périodiques, de formations et d'un dispositif de coordination et de communication avec les autres participants du FSF ;
 - les autres Core Principles de l'IADI présentant un lien direct avec la résilience opérationnelle et la mise en œuvre du PCA, notamment le Principe 2 (Mandat et pouvoirs), le Principe 3 (Gouvernance), le Principe 11 (Préparation et gestion de crise), le Principe 13 (Détection précoce et intervention rapide), le Principe 14 (Résolution des défaillances), le Principe 15 (Remboursement des déposants, avec un objectif de délai de remboursement de la majorité des déposants assurés en sept jours ouvrés) et le Principe 17 (Coopération, coordination et échange d'information au sein du Filet de Sécurité Financière), qui structurent les exigences de résilience opérationnelle propres aux assureurs-dépôts.
6. Le FGDR-UMOA souhaite ainsi s'appuyer sur l'expertise d'un cabinet de consulting qualifié, disposant d'une expérience avérée dans la conception et le déploiement de dispositifs de continuité d'activité au sein d'institutions financières et d'organismes à vocation systémique, pour l'accompagner dans cette démarche structurante, en veillant à la pleine articulation du dispositif PCA avec les exigences précitées de l'ISO 22301, de la BCEAO et des Core Principles de l'IADI.

1.4. Positionnement du PCA au Regard du Principe 4 de l'IADI

7. Le Principe N°4 des Core Principles de l'IADI dispose que le système d'assurance-dépôts met en place un dispositif efficace de gestion de la continuité d'activité lui permettant de résister, de s'adapter et de se relever des perturbations opérationnelles graves. Ce dispositif doit permettre le maintien ou la reprise, dans des délais appropriés, des opérations critiques, y compris des technologies et systèmes d'information critiques, et prévoir des revues périodiques, des tests réguliers fondés sur des scénarios de perturbation grave, des formations du personnel, un traitement des ruptures affectant les prestataires tiers essentiels à la continuité des opérations critiques, ainsi qu'un plan de coordination et de communication continue avec les parties prenantes, notamment les autres participants du FSF, en période de perturbation opérationnelle.
8. Le présent projet de PCA a précisément pour finalité de doter le FGDR-UMOA d'un dispositif satisfaisant à l'ensemble de ces exigences. Le cabinet retenu devra, tout au long de la mission, démontrer explicitement, dans chacun de ses livrables, la correspondance entre les

	Termes de Référence - Élaboration du Plan de Continuité d'Activité	Date	Octobre 2026
		Page 4 / 17	

éléments produits (BIA, stratégies de continuité, Politiques, Manuel PCA, PRA/DRP, procédures de crise, programme de tests) et les critères essentiels du Principe 4, ainsi que les interfaces pertinentes avec les autres Core Principles cités à la section 1.3 ci-dessus, notamment en ce qui concerne la préparation et la gestion de crise (Principe 11) et la coordination avec les autres participants du Filet de Sécurité Financière (Principe 17).

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1. Objectif Général

9. La mission a pour objectif général d'accompagner le FGDR-UMOA dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle d'un Plan de Continuité d'Activité complet, cohérent, testé et conforme aux exigences de la norme ISO 22301 ainsi qu'aux attentes réglementaires de la BCEAO/UMOA, permettant à l'institution d'assurer la continuité de ses fonctions essentielles en toutes circonstances, y compris en situation de crise majeure ou de sinistre.

2.2. Objectifs Spécifiques

10. De manière spécifique, la mission vise à :

- réaliser un diagnostic exhaustif du dispositif de gestion de la continuité d'activité existant au sein du FGDR-UMOA, y compris l'évaluation de la maturité organisationnelle en matière de résilience opérationnelle ;
- conduire une Analyse d'Impact sur l'Activité (Business Impact Analysis, BIA) permettant d'identifier les processus, activités et fonctions critiques de l'institution, d'évaluer les conséquences financières, opérationnelles, juridiques et réputationnelles d'une interruption de ces processus, et de déterminer les délais maximaux d'interruption admissibles (DMIA), les objectifs de délai de reprise (Recovery Time Objective, RTO) et les objectifs de point de reprise (Recovery Point Objective, RPO) ;
- réaliser une analyse et une évaluation des risques (Risk Assessment) susceptibles d'affecter la continuité des activités du FGDR-UMOA, incluant l'ensemble des risques du Fonds ;
- définir des stratégies de continuité adaptées aux processus critiques identifiés, couvrant les ressources humaines, les infrastructures, les systèmes d'information, les données et les prestataires externes essentiels ;
- élaborer les procédures de gestion de crise, incluant l'organisation de la cellule de crise, les schémas de notification et d'escalade, les protocoles de communication interne et externe (notamment envers la BCEAO, la Commission Bancaire, les adhérents et le grand public) ;
- disposer d'un SMCAI (Système de Management de la continuité d'activité Informatique) en phase avec le besoin de continuité du cœur de métier et des attentes des parties prenantes internes et externes ;

	Termes de Référence - Élaboration du Plan de Continuité d'Activité	Date	Octobre 2026
		Page 5 / 17	

- disposer d'indicateurs de temps et de point de rétablissement pour chaque composant du Système d'Information (SI) ;
- élaborer et mettre en œuvre une réponse en matière de continuité PCAI (Plan de Continuité de l'Activité Informatique) et PRAI (Plan de Reprise d'activité Informatique);
- définir un plan de secours informatique (PSI) ;
- organiser la gouvernance et le maintien en condition opérationnelle de la continuité d'activité (mesure, indicateur, amélioration continue) ;
- élaborer les Plans de Continuité Métiers (PCM) déclinés département ou processus critique, décrivant les modalités opérationnelles de poursuite ou de reprise des activités critiques ;
- concevoir et formaliser un Manuel PCA global, document de référence intégrant l'ensemble des politiques, procédures, plans et outils du dispositif de continuité d'activité du FGDR-UMOA ;
- organiser des sessions de formation, de sensibilisation et d'appropriation à destination des dirigeants, du personnel et des membres de la cellule de crise ;
- concevoir et animer des exercices de simulation et des tests de continuité d'activité permettant de valider l'efficacité, la pertinence et l'opérationnalité du dispositif mis en place ;
- assurer le transfert de compétences nécessaire afin de garantir l'appropriation, la mise à jour et la pérennisation du dispositif par les équipes internes du FGDR-UMOA ;
- élaborer et formaliser la Politique de Continuité d'Activité du FGDR-UMOA, document d'orientation stratégique approuvé par la gouvernance, et l'ensemble des procédures opérationnelles associées (déclenchement et escalade de crise, activation de la cellule de crise, communication de crise, repli et télétravail, reprise informatique, gestion des prestataires critiques, tests et retour d'expérience), afin de garantir la conformité du dispositif aux exigences de l'ISO 22301 et au Principe 4 des Core Principles de l'IADI.

3. PORTÉE DE LA MISSION / CHAMP D'APPLICATION

3.1. Processus et Fonctions Concernés

11. Le champ d'application de la mission couvre l'ensemble des processus, fonctions et activités du FGDR-UMOA susceptibles d'être qualifiés de critiques ou essentiels à la continuité de ses missions statutaires, notamment :
- les fonctions des opérations et d'indemnisation des dépôts garantis, incluant le traitement des demandes d'indemnisation des déposants ;
 - les fonctions relatives à la résolution bancaire, y compris la mise en œuvre du financement des instruments de résolution ;

	Termes de Référence - Élaboration du Plan de Continuité d'Activité	Date	Octobre 2026
		Page 6 / 17	

- la gestion financière et comptable du Fonds, y compris la gestion de la trésorerie, des placements et des contributions des adhérents du Fonds ;
- les systèmes d'information et infrastructures technologiques supportant les processus métiers critiques, y compris les bases de données des adhérents et des déposants ;
- les fonctions de gouvernance, de pilotage stratégique et de prise de décision, incluant les organes de gouvernance (Conseil d'Administration, Direction) ;
- les fonctions de communication et de relations avec les parties prenantes externes (Ministères chargés des Finances des Etats membres de l'UMOA, BCEAO, Commission Bancaire de l'UMOA, adhérents du Fonds, médias) ;
- les fonctions support indispensables (Gestion des Risques, Administration et Ressources Humaines, Juridique, Systèmes d'Information).

3.2. Sites et Infrastructures Concernés

12. La mission couvre l'ensemble des sites d'implantation du FGDR-UMOA, notamment le Site principal et tout site secondaire ou de repli à créer, ainsi que les infrastructures techniques hébergeant les systèmes d'information critiques, qu'elles soient internes ou externalisées auprès de prestataires tiers (hébergement, cloud, centres de données).

3.3. Collaborateurs et Parties Prenantes Concernés

13. Sont concernés par la présente mission :

- les membres des organes de gouvernance et de la Direction ;
- l'ensemble du personnel du FGDR-UMOA, tous niveaux hiérarchiques et départements confondus ;
- les prestataires et fournisseurs critiques dont dépend la continuité des activités du Fonds (prestataires informatiques, hébergeurs, opérateurs de télécommunications, ...) ;
- les partenaires institutionnels (Etats membres de l'UMOA, BCEAO, le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, Umoa-Titres), dans la mesure où le dispositif de continuité doit prévoir les modalités de coordination et de communication avec ces entités en période de crise ;
- les établissements de crédit et systèmes financiers décentralisés adhérents, en tant que parties prenantes indirectement impactées par toute interruption des activités du FGDR-UMOA.

3.4. Exclusions du Périmètre

14. Sauf indication contraire du FGDR-UMOA lors du cadrage de la mission, ne sont pas couverts par la présente prestation les plans de continuité propres aux établissements de crédit et systèmes financiers décentralisés adhérents, ceux-ci relevant de la responsabilité individuelle desdits établissements. Le cabinet pourra toutefois être amené à formuler des recommandations relatives aux interfaces et points de coordination entre le dispositif de continuité du FGDR-UMOA et ceux des adhérents.

	Termes de Référence - Élaboration du Plan de Continuité d'Activité	Date	Octobre 2026
		Page 7 / 17	

4. RÉSULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

15. Au terme de la mission, le FGDR-UMOA disposera d'un dispositif de continuité d'activité complet, opérationnel et conforme aux exigences de la norme ISO 22301, et aux Cores Principes de l'IADI. Les résultats attendus et les livrables de la mission sont déclinés selon les phases suivantes :

4.1. Livrables de la Phase de Diagnostic et d'Analyse

16. Les livrables en phase de Diagnostic et d'Analyse attendus sont les suivants :

- Rapport de cadrage de la mission, incluant la note méthodologique détaillée et le plan de travail validé ;
- Rapport de diagnostic de l'existant, présentant l'état des lieux du dispositif de gestion de la continuité d'activité et une évaluation de la maturité organisationnelle du FGDR-UMOA au regard des exigences de la norme ISO 22301 ;
- Rapport d'Analyse d'Impact sur l'Activité (BIA), comprenant la cartographie des processus critiques, les RTO/RPO et DMIA par processus, ainsi que l'évaluation des ressources critiques associées ;
- Rapport d'analyse et d'évaluation des risques (Risk Assessment), incluant la cartographie des scénarios de sinistre et des menaces pertinentes pour le FGDR-UMOA.

4.2. Livrables de la Phase de Conception

17. Les livrables attendus en phase de conception sont les suivants :

- Politique de Continuité d'Activité du FGDR-UMOA, document autonome formellement approuvé par les instances de gouvernance, énonçant les objectifs, principes directeurs, gouvernance et cadre de gestion de la continuité d'activité, conformément à l'ISO 22301 et au Principe 4 de l'IADI ;
- manuel PCA global, intégrant l'ensemble des stratégies, plans et outils du dispositif, validé par la Direction Générale ;
- manuel de Procédures PCA/PRA, document opérationnel autonome regroupant l'intégralité des procédures de continuité et de reprise (déclenchement et escalade de crise, activation et fonctionnement de la cellule de crise, communication de crise interne et externe, repli sur site alternatif et télétravail, reprise informatique PRA/DRP, gestion des prestataires critiques en situation de crise, conduite des tests et exercices, retour d'expérience et mise à jour du dispositif) ;
- stratégies de continuité par processus critique, précisant les solutions de repli retenues (sites alternatifs, télétravail, ressources de secours) ;
- Système de Management de la Continuité d'Activité Informatique (SMCAI) qui permettra de mettre en œuvre une réponse en matière de continuité de service SI (PCA/PRAI). Le SMCAI devra permettre de:
 - définir un ensemble de procédure pour adresser d'éventuel perturbation et pour reprendre un niveau de fonctionnement prédéfini ;
 - définir les rôle et les responsabilités ;
 - définir les conditions et les procédures de restauration ;
 - définir et documenter les exigences de sauvegarde de l'information nécessaires pour soutenir les plan ;

	Termes de Référence - Élaboration du Plan de Continuité d'Activité	Date	Octobre 2026
		Page 8 / 17	

- définir un plan de gestion de crise et un plan de communication dans la situation de crise ;
- définir un plan de secours informatique (PSI).
- Plans de Continuité Métiers (PCM) déclinés par département et par processus critique ;
- procédures et protocoles de gestion de crise, incluant l'organisation et la composition de la cellule de crise, les schémas d'alerte et d'escalade, ainsi que les plans de communication de crise interne et externe ;
- cadre de gouvernance du PCA.

4.3. Tableau de Correspondance avec le Principe 4 des Core Principles de l'IADI

18. Afin de garantir la traçabilité de la conformité du dispositif aux exigences internationales, le cabinet établira, en annexe du Manuel PCA, un tableau de correspondance mettant en regard chaque critère essentiel du Principe 4 de l'IADI et l'élément du dispositif PCA du FGDR-UMOA qui y répond, selon le modèle indicatif suivant :

Critère essentiel du Principe 4 (IADI)	Élément correspondant du dispositif PCA du FGDR-UMOA
Dispositif de gestion de la continuité incluant plans, politiques et procédures pour le maintien ou la reprise des opérations critiques	Politique de Continuité d'Activité, Manuel PCA, Plans de Continuité Métiers, PRA/DRP
Revue et tests périodiques fondés sur des scénarios de perturbation grave	Programme annuel de tests et d'exercices de simulation, rapports d'évaluation post-exercice
Formation périodique du personnel au dispositif de continuité	Plan de formation et de sensibilisation, supports et rapports de sessions
Prise en compte des ruptures affectant les prestataires tiers essentiels	Procédure de gestion des prestataires critiques en situation de crise, clauses contractuelles de continuité
Plan de coordination et de communication continue avec les parties prenantes en cas de perturbation	Procédure de communication de crise interne et externe (BCEAO, Commission Bancaire, établissements affiliés, public)

4.4. Livrables de la Phase de Déploiement et de Validation

19. Les livrables attendus en Phase de Déploiement et de Validation sont les suivants :

- supports et modules de formation et de sensibilisation destinés aux différentes catégories de collaborateurs et aux membres de la cellule de crise ;
- rapports des sessions de formation et de sensibilisation dispensées, incluant les listes de présence et les évaluations d'acquis ;
- scénarios et supports d'exercices de simulation de crise (exercices sur table, exercices fonctionnels, tests techniques de bascule) ;
- animation et mise en oeuvre des exercices de simulation ;

	Termes de Référence - Élaboration du Plan de Continuité d'Activité	Date	Octobre 2026
		Page 9 / 17	

- rapports d'évaluation post-exercice, incluant l'analyse des écarts constatés et les recommandations d'amélioration ;
- plan d'action de mise à jour et d'amélioration continue du dispositif PCA ;
- plan de test du PCA.

4.5. Livrable de Clôture

20. Le cabinet remettra un rapport final de mission consolidant l'ensemble des travaux réalisés, les livrables produits, les résultats des tests et exercices effectués, ainsi que les recommandations pour la pérennisation, la mise à jour périodique et la gouvernance continue du dispositif PCA au sein du FGDR-UMOA. Ce rapport sera présenté et validé lors d'une séance de restitution devant la Direction et, le cas échéant, le Conseil d'Administration.

5. MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE PAR LE CABINET

21. Le cabinet est invité à décrire, dans son offre technique, la méthodologie détaillée qu'il compte mettre en œuvre pour la réalisation de la mission. Cette méthodologie devra s'articuler en différentes phases à expliquer par le cabinet.
22. Le cabinet devra préciser dans son offre les outils, méthodes et référentiels qu'il compte mobiliser (logiciels de gestion de la continuité d'activité, matrices d'évaluation des risques, méthodologies d'analyse d'impact reconnues), ainsi que les dispositions prises pour garantir la confidentialité des informations sensibles auxquelles il aura accès dans le cadre de la mission, notamment celles relatives à la sécurité des systèmes d'information et aux données des adhérents du Fonds.
23. Tout au long de son intervention, le cabinet veillera à documenter explicitement la conformité de chaque composante du dispositif PCA aux exigences de la norme ISO 22301, aux dispositions applicables de la BCEAO, notamment la circulaire N°04-2017/CB/C, ainsi qu'aux Core Principles de l'IADI pertinents pour la résilience opérationnelle d'un fonds de garantie des dépôts et de résolution, au premier rang desquels le Principe 4 relatif à la gestion de la continuité d'activité.

6. CALENDRIER ET DURÉE DE LA MISSION

24. La durée globale de la mission est estimée à vingt-quatre (24) semaines, soit environ six (6) mois, à compter de la date de notification du contrat.
25. Le cabinet retenu devra soumettre, dans un délai de dix (10) jours ouvrés suivant la notification du contrat, un chronogramme détaillé et un plan de gestion de la mission, incluant la répartition précise des tâches, des livrables et des responsabilités au sein de son équipe.

7. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU CABINET

7.1. Compétences et Expertises Requises

26. Le cabinet soumissionnaire devra justifier des compétences et expertises suivantes :
- une expertise avérée en matière de gestion de la continuité d'activité, de gestion des risques opérationnels et de résilience organisationnelle, conformément aux normes internationales, notamment l'ISO 22301, ainsi qu'une bonne connaissance des Core

	Termes de Référence - Élaboration du Plan de Continuité d'Activité	Date	Octobre 2026
		Page 10 / 17	

Principes de l'IADI, en particulier du Principe 4 relatif au Business Continuity Management ;

- une connaissance approfondie des institutions communautaires en particulier dans l'espace UEMOA, du secteur bancaire et financier, ou dans des contextes réglementaires comparables ;
- une expertise technique en matière de sécurité des systèmes d'information, de plans de reprise informatique et de gestion des infrastructures critiques ;
- une expérience confirmée dans la conception et l'animation d'exercices de simulation de crise et de tests de continuité d'activité ;
- une capacité démontrée d'accompagnement au changement, de formation et de transfert de compétences auprès d'équipes dirigeantes et opérationnelles.

7.2. Références et Expériences Similaires Exigées

27. Le cabinet devra justifier d'au moins deux (2) missions similaires réalisées au cours des cinq (5) dernières années, dont au moins une (1) au profit d'institutions financières, bancaires ou d'organismes du secteur financier opérant dans l'espace UEMOA. Ces références devront être attestées par des certificats de bonne exécution, des attestations de service fait ou tout autre document probant délivré par les clients concernés au cabinet directement ou indirectement (y compris via les expériences de ses consultants), et devront porter sur des prestations de nature comparable (élaboration de PCA, BIA, plans de gestion de crise, plans de reprise informatique). Les consultants devront être des formateurs reconnus en PCA.

7.3. Qualifications de l'Équipe Proposée

28. L'équipe mobilisée par le cabinet devra comprendre, au minimum, un chef de mission expérimenté disposant d'une certification reconnue en gestion de la continuité d'activité (à titre indicatif : ISO 22301 Lead Implementer, ISO 22301 Lead Auditor, certification du Business Continuity Institute, ou certification du Disaster Recovery Institute International), justifiant d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle dont cinq (5) dans le domaine de la continuité d'activité ou de la gestion des risques opérationnels. L'équipe devra également inclure un ou plusieurs experts en sécurité des systèmes d'information et plans de reprise informatique, ainsi qu'un expert en gestion de crise et communication, dont les curriculums vitae détaillés devront être annexés à l'offre technique.

7.4. Capacités Organisationnelles

29. Le cabinet devra en outre démontrer sa capacité organisationnelle à mobiliser les ressources humaines et matérielles nécessaires à la bonne exécution de la mission dans les délais impartis, ainsi que sa solidité financière et administrative, attestée par la production des documents juridiques, fiscaux et financiers usuels requis dans le cadre de la présente consultation.

8. MODALITÉS DE SOUMISSION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES

8.1. Composition du Dossier de Soumission

30. Les cabinets intéressés sont invités à soumettre un dossier de candidature comprenant deux enveloppes distinctes et scellées séparément :
31. a) L'offre technique, comprenant notamment :
- une note de compréhension de la mission et de la méthodologie proposée, conformément à la section 5 des présents termes de référence ;

	Termes de Référence - Élaboration du Plan de Continuité d'Activité	Date	Octobre 2026
		Page 11 / 17	

- la présentation du cabinet, son statut juridique, son organisation et ses moyens humains et matériels ;
- les références et attestations de bonne exécution relatives aux missions similaires réalisées ;
- les curriculum vitae détaillés et signés de l'équipe proposée, accompagnés des copies des diplômes et certifications pertinentes ;
- le calendrier détaillé et le plan de travail proposé pour l'exécution de la mission ;
- toute autre pièce administrative requise conformément aux règles de passation applicables au FGDR-UMOA.

32. b) L'offre financière, comprenant notamment :

- le montant global et forfaitaire de la prestation, hors taxes et toutes taxes comprises, détaillé par phase et par type de dépense (honoraires, frais de mission, logistique) ;
- le détail des honoraires par profil d'expert mobilisé et le nombre de jours ou d'hommes-jours prévus ;
- les modalités de paiement proposées, en cohérence avec le calendrier de livraison des livrables.

8.2. Procédure d'Évaluation

33. L'évaluation des offres sera conduite selon la méthode de sélection fondée sur la qualité technique et le coût, conformément aux procédures de passation applicables au FGDR-UMOA. L'évaluation technique sera réalisée en premier lieu ; seules les offres techniques ayant atteint ou dépassé le seuil minimal de qualification technique feront l'objet d'une ouverture et d'une évaluation de l'offre financière correspondante. Le cabinet retenu sera celui ayant obtenu la meilleure note combinée technique et financière, selon la pondération qui sera précisée dans le dossier de consultation.

	Termes de Référence - Élaboration du Plan de Continuité d'Activité	Date	Octobre 2026
		Page 12 / 17	

8.3. Grille Indicative de Notation Technique

34. La grille Indicative de Notation Technique est présentée ci-dessous :

Critère d'évaluation	Pondération	Observations
Compréhension des termes de référence et pertinence de la méthodologie proposée	20 points	Qualité de l'analyse du contexte, cohérence de l'approche ISO 22301
Expérience et références du cabinet dans le domaine du PCA / gestion des risques	25 points	Missions similaires réalisées dans l'UEMOA, le secteur bancaire ou financier
Qualification et expérience de l'équipe proposée	25 points	CV, certifications (ISO 22301 Lead Implementer/Auditor, BCI, DRII, etc.)
Plan de travail, calendrier et organisation de la mission	15 points	Réalisme du chronogramme, adéquation des moyens humains et matériels
Transfert de compétences et durabilité de la démarche	15 points	Dispositif de formation, documentation, accompagnement post-mission
Total offre technique	100 points	Seuil minimal de qualification : 70 points sur 100

8.4. Evaluation des offres financières

35. Les propositions financières sont notées sur un total de 100 points. Seules les propositions financières relatives aux propositions techniques qualifiées sont ouvertes. Après la vérification de la régularité, les coûts ajustés feront l'objet de notation. L'offre la moins disante obtiendra la note maximale de 100 points. Les autres propositions qualifiées auront une Note Financière (NF), calculée sur la base de la formule suivante :

$$NF = (PO/P) * 100$$

PO : Prix de l'offre la moins disante

P : Prix proposé par le soumissionnaire

8.5. Notation totale

36. La note totale de chaque offre de service sera calculée en additionnant :

- 80 % des points obtenus pour la proposition technique ;
- et 20 % des points obtenus pour la proposition financière.

	Termes de Référence - Élaboration du Plan de Continuité d'Activité	Date	Octobre 2026
		Page 13 / 17	

8.6. Date et lieu de dépôt des propositions

37. Les propositions devront être déposées avec le **Formulaire de soumission** joint en annexe, au Fonds sis à la Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal, au Boulevard du Général de Gaulle – BP 3159 DAKAR – Sénégal, du 6ème étage le **28/10/2026 à 16H00** délai de rigueur. Les offres peuvent être envoyées par courrier électronique à l'adresse ci- après : fgd@fgdr-umoa.org
38. En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

9. DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

39. Le FGDR-UMOA se réserve le droit de demander aux cabinets soumissionnaires tout complément d'information ou toute clarification jugée nécessaire à la bonne appréciation de leur offre, ainsi que de procéder à la vérification des références présentées auprès des clients cités. Le FGDR-UMOA se réserve également le droit de ne donner aucune suite à la présente consultation, sans que les soumissionnaires ne puissent prétendre à une quelconque indemnisation à ce titre.
40. Toute information obtenue par le cabinet retenu dans le cadre de l'exécution de la présente mission, notamment celles relatives à l'organisation interne, aux systèmes d'information, aux processus critiques et aux données des établissements affiliés du FGDR-UMOA, revêt un caractère strictement confidentiel et devra faire l'objet d'un engagement de confidentialité formel, dont les modalités seront précisées dans le contrat de prestation.

10. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

41. Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura obtenu la note la plus élevée. Les autres soumissionnaires seront ensuite classés par ordre décroissant. Dans tous les cas, chacun des soumissionnaires sera informé du sort réservé à son offre.
42. Le Fonds se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler la procédure de consultation en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant l'attribution du marché.
43. Les soumissionnaires peuvent former un recours par écrit adressé au Fonds. Le recours doit être exercé dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés à compter de la date de publication de ces résultats. Le délai de réponse du Comité d'achat est de dix (10) jours. Passé ce délai de cinq (5) jours, aucun recours n'est recevable.

10.1. Notification

44. Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu avant l'expiration de la période de validité des offres et des négociations seront entreprises avec celui-ci en vue de parvenir à un accord sur tous les points et signer le cas échéant le contrat y afférent.

10.2. Modalités de paiement

45. En cas d'attribution du marché au titre de la présente consultation, les honoraires dus au cabinet seront versés selon l'échéancier ci-après :

Tranche	Montant	Jalon / Livrable déclencheur du paiement
Tranche 1	20%	Réunion de cadrage
Tranche 2	20%	Rapport de Diagnostic
Tranche 3	20%	Versions provisoires de tous les livrables
Tranche 4	20%	Version définitives de tous les livrables
Tranche 5	20%	Remise et validation du rapport final de mission, après tests et formation

46. A chaque échéance telle que spécifiée ci-dessus, le prestataire adresse au Fonds une facture correspondant au montant exigible de ses prestations. Le règlement de cette facture intervient dans un délai maximum de trente (30) jours, à compter de la date de sa réception.

11.DOCUMENTS À FOURNIR

47. Les soumissionnaires devront fournir dans leurs propositions la copie des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation ainsi que des références bancaires de la société conformément au schéma ci-après :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- Numéro de compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN ;
- Code SWIFT.

48. Ils devront en outre communiquer les nom et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction qu'il occupe dans la société.

	Termes de Référence - Élaboration du Plan de Continuité d'Activité	Date	Octobre 2026
		Page 15 / 17	

12. CONFIDENTIALITÉ

49. Dans le cadre de la présente mission, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire est tenu notamment, de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui sont communiqués par le Fonds ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Fonds ;
- prendre les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la demande du Fonds, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données et autres informations qu'il juge confidentielles.

50. L'ensemble des documents, données, rapports, supports de travail, méthodologies et autres éléments produits dans le cadre de la présente mission deviendra la propriété exclusive du Fonds. Le Cabinet s'engage à préserver leur confidentialité et ne pourra les utiliser, les reproduire ou les communiquer à des tiers sans l'autorisation préalable écrite du Fonds.

13. RÉGIME FISCAL

51. En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexé audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Décision N°CM/UMOA/017/09/2012 portant autorisation de la BCEAO à créer un Fonds de Garantie des Dépôts dans l'UMOA et la Décision N°088-03-2014 du Gouverneur de la BCEAO portant création du Fonds de Garantie des Dépôts dans l'UMOA, le contrat bénéficiera de régime de l'exonération de tous les impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

	Termes de Référence - Élaboration du Plan de Continuité d'Activité	Date	Octobre 2026
		Page 16 / 17	

14. LITIGES ET CONTESTATIONS

52. Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.
53. L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais. Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie succombante.

15. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

54. Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Fonds, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : fgd@fgd-umoa.org.
55. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.
56. Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet du Fonds à l'adresse www.fgd-umoa.org.
57. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement ce site.

	Termes de Référence - Élaboration du Plan de Continuité d'Activité	Date	Octobre 2026
		Page 17 / 17	

ANNEXE : Formulaire de soumission

(Lieu et la date)

A l'attention de :

MADAME LE DIRECTEUR DU FGDR-UMOA

BP 3159 DAKAR

BCEAO/DIRECTION NATIONALE POUR LE SÉNÉGAL

Objet : Sélection d'un cabinet en charge de la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de continuité d'activité au FGDR-UMOA

Nous, soussignés, ...

Soumettons par la présente, une offre pour la sélection d'un cabinet en charge de la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de continuité d'activité au FGDR-UMOA ;

Nous déclarons que toutes les informations et affirmations contenues dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, nous nous engageons, si notre offre est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire